

dommages-intérêts irréfutables, l'analyse montre que le problème demeure de savoir comment, dans la situation actuelle, on pourrait se faire indemniser promptement et adéquatement.

En termes généraux, le Gouvernement canadien, comme il l'a déjà exposé, est convaincu que, si l'on tient compte de tous les facteurs économiques des risques considérables qui en découlent pour l'environnement, l'on en conclura qu'il serait souhaitable de ne pas mettre des pétroliers géants et peu sûrs en service dans les eaux intérieures de la côte Pacifique. Si négligeables que soient les risques de dégâts par suite de déversements de pétrole aux yeux des experts américains, le Gouvernement canadien s'inquiète en outre qu'il n'y ait eu aucune indication jusqu'ici au sujet des indemnités à prévoir. La position du Gouvernement canadien, telle qu'elle fut exposée au Secrétaire d'Etat, M. Rogers, par les ministres canadiens le 10 juin, est que le transport maritime du pétrole envisagé devrait éviter les eaux côtières du Pacifique qui touchent au territoire canadien. Nous comprenons que les résidents des Etats-Unis dans la région de Puget Sound puissent être prêts à accepter les risques considérables de dégâts faisant suite à des déversements de pétrole en échange des avantages économiques qu'ils attendent du pétrole amené à la raffinerie de Cherry Point par les pétroliers. Aucun argument convaincant n'a été présenté toutefois pour justifier que les Canadiens doivent accepter ces risques graves (qui auraient vraisemblablement des répercussions plus fortes sur le territoire canadien que sur le territoire des Etats-Unis) sans aucun avantage en guise de compensation.

Dans son Aide-mémoire du 9 juillet, le Secrétariat d'Etat a fait allusion à la question de programmes conjoints d'action en prévision des déversements possibles de pétrole. Comme il existe une divergence d'opinion entre le Gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis sur la nature et l'ampleur des services de pétroliers qui devraient être permis à l'avenir dans les eaux intérieures de la côte ouest, il n'existe en ce moment aucun fondement convenu et pratique pour l'élaboration d'un programme conjoint d'action dans ce domaine. Le Gouvernement canadien serait prêt, toutefois, à échanger des renseignements techniques et à amorcer ainsi un examen de la situation de la côte Atlantique.

Au cours des entretiens du 29 juin, dans le contexte de l'opposition manifestée par le Canada à la mise en service de pétroliers dans les eaux intérieures de la côte, les représentants des Etats-Unis nous ont interrogés sur les autres sources possibles d'approvisionnement en pétrole pour les Etats du Nord-Ouest américain. Afin d'examiner cet aspect de la question, les autorités canadiennes compétentes